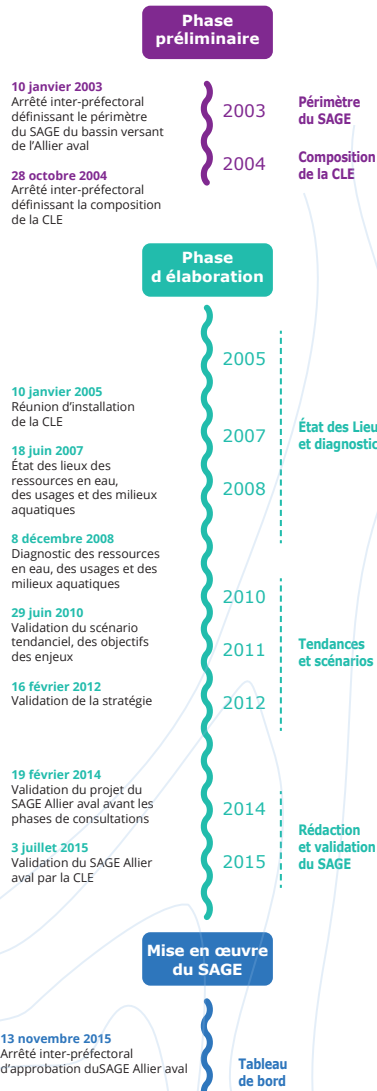


Les grandes étapes de l'élaboration du SAGE Allier aval



Pourquoi un SAGE sur le bassin versant Allier aval ?

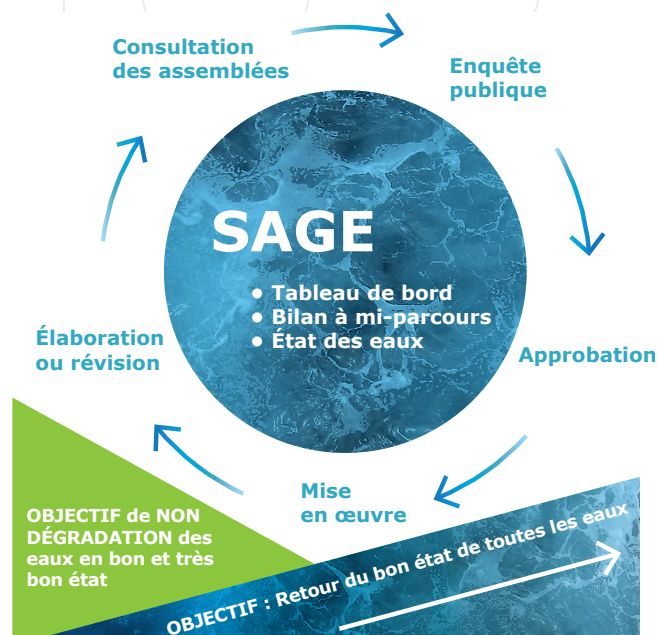
Des ressources pour l'eau potable abondantes mais fragiles, des qualités des eaux de surface et souterraines dégradées, la mobilité de la rivière Allier en danger, des conflits d'usages entre les acteurs, étaient autant de raisons à l'instauration d'une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant Allier aval. Ainsi, le SDAGE Loire Bretagne adopté en 1996, classe le SAGE du bassin versant Allier aval comme prioritaire. En 2000, suite à l'élaboration d'une étude préliminaire, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a réuni les acteurs du territoire pour mettre en place ce SAGE.

L'élaboration du SAGE Allier aval a mobilisé de très nombreux acteurs, au travers de larges concertations nouées à l'échelon local. L'objectif était de s'accorder sur les problématiques du territoire et leurs importances, afin d'y apporter une réponse adaptée et partagée par l'ensemble des acteurs.

La CLE a donc intégré et dialogué avec les collectivités, les services de l'Etat, les associations environnementales et l'ensemble des acteurs socio-économiques du bassin, afin de concilier les activités socio-économiques avec les objectifs du SAGE.

Suite à la consultation des assemblées et à l'enquête publique, la CLE a validé définitivement le SAGE le 3 juillet 2015.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 13 novembre 2015. La première phase de mise en œuvre du SAGE se déroulera de 2015 jusqu'en 2021.



Présentation de la stratégie du SAGE Allier aval et des 8 enjeux

Le SAGE est un document cadre dans le domaine de l'eau sur le bassin Allier aval et place la préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau au cœur de sa stratégie. Cette stratégie repose sur la recherche de la fonctionnalité optimale des milieux pour assurer une qualité écologique, et pour satisfaire l'ensemble des usages.

Ainsi, les objectifs, dispositions et règles du SAGE Allier aval :

- Visent en premier lieu à répondre aux obligations réglementaires européennes et nationales, aux dispositions du SDAGE Loire-Bretagne dont l'objectif principal est l'atteinte du bon état écologique des eaux en 2021.
- Intègrent la plus-value de l'outil SAGE à résoudre les problèmes. Pour simplifier la lisibilité des compétences et de la gouvernance dans le domaine de l'eau, la CLE a décidé, quand il existait des outils

de gestion plus performants que le SAGE pour résoudre les problématiques révélées lors du diagnostic, d'afficher une ambition moindre sur ces enjeux. Les enjeux concernés sont la prévision, prévention, protection contre le risque d'inondation, (PGRI, PPRI); la protection des espèces et milieux remarquables (Réserves naturelles, PLAGEPOMI, PDPG, Site Natura 2000, ZNIEFF, PNA, ENS) et l'aménagement des territoires (SCOT, PLU). Le SAGE recommande pour atteindre les objectifs fixés pour ces enjeux, que les maitrises d'ouvrage de ces outils prennent en compte les objectifs du SAGE et qu'elles aient une coordination dans la gouvernance et dans la mise en œuvre des actions.

- De même la réglementation nationale étant très importante pour la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques superficiels, la CLE n'a pas **souhaité ajouter des nouvelles contraintes réglementaires sur les activités socio-économiques sur la totalité du territoire.**

La stratégie du SAGE Allier aval se décline en 8 enjeux :

4 Thématiques

8 Enjeux

	Enjeu 1 → Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre
Gestion quantitative de la ressource	Enjeu 2 → Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
	Enjeu 3 → Vivre avec/à coté de la rivière en cas de crues
Gestion qualitative de la ressource	Enjeu 4 → Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant
	Enjeu 5 → Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau
	Enjeu 6 → Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques	Enjeu 7 → Maintenir les biotopes et la biodiversité
Dynamique fluviale	Enjeu 8 → Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs